

# Subventions de février 2016 : Soutien au CEJARE, au Musée jurassien des arts de Moutier et au Pantographe

*La Neuveville, le 29 février 2016*

### Subventions culturelles

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a accordé lors de sa séance plénière du 24 février 2016 deux subventions annuelles, l'une au CEJARE pour 45'000 francs et l'autre au Musée jurassien des arts de Moutier pour 120'000 francs. La subvention du CEJARE est en augmentation de 3'000 francs par rapport à l'année passée afin de compenser la réduction équivalente de la République et Canton du Jura.

Le CJB a également décidé d'accorder une subvention annuelle symbolique de 1 franc au Pantographe, ceci en soutien à la démarche artistique et culturelle de l'institution. Le CJB tient à préciser que cette reconnaissance morale ne doit aucunement être assimilée à un soutien au Pantographe dans son différend avec l'entreprise Tornos. A cet égard, le CJB rappelle qu'il s'en tient fermement à la réponse commune de la Municipalité de Moutier, du CJB et de la Direction de l'instruction publique, qui constatait le caractère privé d'une affaire dont l'issue doit être trouvée entre les deux parties ou sur les plans civils et judiciaires.

Le CJB octroie une subvention de 20'000 francs (dont 10'000 francs sous la forme d'une garantie de déficit) pour le festival Option Trombone à St-Imier, ainsi que des garanties de déficit de 5'000 francs pour l'édition 2016 de Saintimania et de 1'000 francs pour le concert à Moutier de l'Orchestre de la Ville de Delémont.

Une aide à la création de 4'000 francs est attribuée à Jacques Chételat pour une cantate de Noël pour orchestre et chant. La Fondation Cours de Miracles obtient également 4'000 francs pour la création d'un spectacle à l'occasion des 25 ans du CIP à Tramelan. Une aide à la création de 1'000 francs est aussi accordée à la Compagnie Deva pour la création de leur spectacle Angel. De plus, une aide à la production de 2'000 francs est octroyée pour les albums II et III du groupe UFO.

### Fonds du sport

Le CJB accorde une subvention de 1'550 francs pour l'agrandissement du terrain de football de la commune de Tramelan. Le CJB attribue des subventions pour l'achat de matériel sportif au Volleyball Club La Suze, au Tennis Club de Malleray-Bévilard et à la commune de Cormoret pour respectivement 870, 500 et 1'360 francs. Dans le cadre du soutien aux manifestations sportives, le CJB octroie une subvention de 5'000 francs au Club des Patineurs de St-Imier pour l'organisation de la Coupe d'Erguël et 2'000 francs au Vélo-Club Perrefitte pour le Cyclocross de Moutier.

### **Total des subventions accordées**

Le CJB a accordé ou préavisé, dans sa séance du 24 février 2016, des subventions pour un montant total de 213'281 francs.

### **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73